



Eglise de Reilhac©Poa plume

# Bureau syndical

Mardi 05 novembre 2024

Salle des fêtes – Champniers-Reilhac - 18h

## DOCUMENT DE SEANCE



## ORDRE DU JOUR

### Bureau syndical du 5 novembre 2024, 18h CHAMPNIERS-REILHAC

---

#### **1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

---

- 1.1 Information sur la révision de Charte 2026-2041 : Calendrier, rédaction des fiches p 4
- 1.2 Election d'un.e vice-Président.e chargé.e de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages p 5

#### **2 MILIEUX AQUATIQUES – GEMAPI**

---

- 2.1 Validation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne Amont et dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) p 7

#### **3 CULTURE – ÉDUCATION AU TERRITOIRE – IMPLICATION DES HABITANTS**

---

- 3.1 Culture occitane : participation au Centenaire Marcelle Delpastre en 2025 p 11

#### **Note d'information**

- Nouveau processus d'information aux communes p 12

## Information

### Révision de la charte : objectif 2026 – 2041

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

En séance

#### Vos contacts au Parc :

Frédéric DUPUY – [f.dupuy@pnrpl.com](mailto:f.dupuy@pnrpl.com)

06 85 96 65 61

Marie CHAVEZ – [m.chavez@pnrpl.com](mailto:m.chavez@pnrpl.com)

## Élection d'un.e vice-Président.e du Parc délégué.e à la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages

Rapporteur : La Présidente

---

L'article 1.2.2.4.1 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin précise que :

« Le Bureau exécutif est composé de membres issus du Bureau syndical :

- Président(e) du Syndicat Mixte et 1<sup>er(e)</sup> vice-président(e) du Syndicat Mixte ;
- 8 vice-président(e)s maximum dont le/la Président(e) de la commission GEMAPI.

Hormis le président de la commission GEMAPI, qui est de droit Vice-président, et hormis le 1<sup>er</sup> Vice-président qui est élu dans les mêmes conditions que le Président, les autres Vice-président(e)s représentant l'ensemble des Collèges sont élus par le Bureau syndical au scrutin uninominal à deux tours. Chaque Vice-président préside une commission thématique.

Le Bureau exécutif a pour fonction d'accompagner et de conseiller la présidence pour toutes questions relatives à la gouvernance du Parc.

Le bureau exécutif en place a été installé lors du Bureau syndical du 11 mai 2023 à Champsac (délibération n° 48-2023) et se compose ainsi :

- **Pascal MÉCHINEAU**, 1<sup>er</sup> vice-président, délégué à la révision de la Charte, Gouvernance, Finances et Ressources humaines et Président du Conseil d'orientations et de développement
- **Philippe FRANCOIS**, Président de la Commission GEMAPI, vice-président délégué aux Milieux aquatiques
- **Pascal BOURDEAU**, vice-président délégué à la Biodiversité
- **Sébastien FISSOT**, vice-président délégué à la Forêt, Agriculture, Circuits courts
- **Julien MARIÉ**, vice-président délégué au Tourisme et Communication
- **Lucien COINDEAU**, vice-président délégué à la Culture, Education au territoire, Implication
- **Gilbert CHABAUD**, vice-président délégué à l'Urbanisme, Patrimoine, Paysages
- **Colette LANGLADE**, vice-présidente déléguée à la Transition écologique et adaptation au changement climatique

Les vice-Présidents président les Commissions liées à leur délégation.

A la suite du décès de Monsieur Gilbert Chabaud, il convient d'élire un.e vice-président.e en charge de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages sur proposition de madame la Présidente du Parc.

Il/elle percevra une indemnité votée en Comité syndical le 13 décembre 2022.

Il est proposé d'autre part de désigner un élu délégué du Bureau syndical qui pourra secondier le/la Président.e de Commission. Actuellement Jean LEGOFF est en charge de cette mission.

·  
Pour ces élus désignés, et seulement sur la base d'un ordre de mission signé préalablement par la Présidente, des frais de déplacement pourront leur être versés.

**Il vous est proposé :**

- D'élire xxxxx vice-président.e du Parc et Président.e de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages (UPP) ;
- De l'autoriser à signer tout document n'impliquant pas d'engagement financier relevant de cette délégation ;
- De désigner xxxx pour seconder le /la vice-président.e de la Commission UPP ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ces décisions.

## **Validation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne Amont et dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**

**Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin**  
*Orientation 2 : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants*

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

---

- Vu** la Directive n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Vu** la Loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- Vu** la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu** la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu** la Loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,
- Vu** la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1),
- Vu** la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2),
- Vu** la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- Vu** la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu** le Code de l'Environnement et notamment son article L. 211-7,
- Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne,
- Vu** le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Isle-Dronne,
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été réalisé par les communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin au profit du Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL) pour le bassin versant de la Haute-Dronne (incluant la Côte) en date du 31 janvier 2023. Cette compétence couvre plusieurs volets, dont l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, la défense contre les inondations, et la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

En juillet 2023, le Parc a recruté un chargé de mission GEMAPI pour animer cette compétence.

Afin de bénéficier des aides publiques pour la réalisation de projets visant à préserver et améliorer la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dronne Amont, il est nécessaire de mettre en place un Programme pluriannuel de gestion (PPG). Ce travail, initié au second semestre 2023, s'est achevé en septembre 2024 avec la validation du programme en Commission GEMAPI le 29 juillet 2024 et en Comité de pilotage le 20 septembre 2024. Le programme d'actions, annexé à la présente délibération, comprend 9 orientations stratégiques déclinées en 26 actions, prévues pour une durée de 5 ans à compter de sa validation par le Préfet.

Le financement du programme d'actions, d'un montant prévisionnel de 2,565 millions d'euros, provient principalement de subventions publiques, attribuées en fonction des actions réalisées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne et les Départements. Conformément aux statuts du PNRPL, certaines actions verront leur reste à charge supporté par les collectivités ayant transféré la compétence GEMAPI au Parc. Pour d'autres actions, ce reste à charge sera à la responsabilité des propriétaires bénéficiant directement du projet.

Les montants indiqués dans les tableaux (pages suivantes) sont des estimations prévisionnelles et seront ajustés annuellement en fonction de l'avancement du programme.

Pour devenir opérationnel, le PPG doit faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) par arrêté préfectoral. Il sera également associé à une déclaration loi sur l'eau (DLE) et sera soumis à une enquête publique conformément aux dispositions en vigueur.

Consultez le programme d'actions du PPG sur :  
<https://www.pnr-perigord-limousin.fr/vie-institutionnelle/>

### **Il vous est proposé :**

- De valider le programme d'actions composant le PPG Dronne Amont et son financement ;
- D'autoriser la Présidente à présenter les dossiers DIG, DLE auprès des services de l'État ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Enjeux	Orientation stratégique	Actions	Cout estimatif (TTC)	Total aides publiques*		Reste à charge (GEMAPI)		
				%	€	%	€	
Animation du programme		A1	Animation du Programme Pluriannuel de Gestion Dronne Amont	325 000 €	55%	179 605€	45%	145 395€
		A2	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du prochain PPG	50 000€	80%	40 000€	20%	10 000€
Zones humides et biodiversité	Préserver et restaurer les zones humides du territoire et leur patrimoine naturel associé	A3	Animation et conseils techniques pour la préservation des zones humides	cf CATZHE	-	-	-	-
		A4	Restaurer ou gérer les zones humides dégradées ou en voie de détérioration	62 500€	80%	50 000€	20%	12 500€
		A5	Veille et animation foncière de parcelles riveraines des cours d'eau et sur les zones humides	Animation	-	-	-	-
		A6	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités économiques	Animation	-	-	-	-
		A7	Suivi et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	Avenant	-	-	-	-
Qualité écologique des cours d'eau	Agriculture : Aider la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources	A8	Animation de dispositifs agro-environnementaux favorables aux milieux aquatiques et à la biodiversité	Animation	-	-	-	-
		A9	Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins	200 000€	80%	160 000€	Reste à charge privé	
	Etangs : Construire une politique concertée du devenir et de gestion des étangs afin de minimiser les impacts	A10	Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Effacement)	600 000 €	80%	480 000€	20%	120 000€
			Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Aménagement)	500 000€	50%	250 000€	Reste à charge privé	
	Réseau hydrographique : Améliorer l'hydromorphologie et les habitats associés	A11	Promouvoir et accompagner des pratiques sylvicoles respectueuse de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Animation	-	-	-	-
		A12	Enlèvement sélectif d'embâcles à risques	20 000€	0%	-	100%	20 000€
		A13	Diversification des écoulements en lits mineurs	30 000€	80%	24 000€	20%	6 000€
		A14	Aménagement d'ouvrages de franchissement pérenne	160 000€	80%	128 000€	20%	32 000€
	Continuité écologique : Maintenir et restaurer les continuités écologiques des cours d'eau	A15	Restauration de la petite continuité écologique	80 000€	80%	64 000€	Reste à charge privé	
		A16	Accompagner les propriétaires de seuil pour minimiser les impacts (Effacement)	250 000€	80%	200 000€	20%	50 000€
Accompagner les propriétaires de seuil pour minimiser les impacts (Aménagement)	250 000€		50%	125 000€	Reste à charge privé			
Sécurité des biens et des personnes	Risque inondation : Améliorer la résilience du territoire face au risque inondation	A17	Pérenniser la connaissance des plus hautes eaux connues	Animation	-	-	-	-
		A18	Accompagnement des collectivités pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegardes	Animation	-	-	-	-
	Ressource en eau : Collaborer avec les acteurs concernés pour assurer l'accessibilité et la qualité de la ressource en eau	A19	Accompagner des actions en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau	Animation	-	-	-	-
Connaissances du territoire	Améliorer les connaissances du territoire	A20	Réalisation de suivis scientifiques	2 500€	60%	1 500€	40%	1 000€
		A21	Suivi des Moules perlières sur la Dronne amont	Cf contrat Parc	80%	-	-	-
Perception partagée du territoire	Apporter à l'ensemble des acteurs une meilleure compréhension des milieux aquatiques du territoire	A22	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	2 000€	80%	1 600€	20%	400€
		A23	Élaboration d'un Guide des Bonnes Pratiques en Bord de Cours d'eau pour les Riverains	3 000€	80%	2 400€	20%	600€
		A24	Sensibiliser l'ensemble des publics et inciter à l'action	10 000€	80%	8 000€	20%	2 000€
		A25	Labélisation « Rivière Sauvage »	20 000€	31%	6 300€	69%	13 700€
		A26	Appui technique aux collectivités dans la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets	Animation	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>2 565 000€</b>	<b>1 720 405€</b>		<b>413 595€</b>		

Figure 1 Tableau financier du PPG Dronne Amont

\*L'écart entre le coût total estimé et la somme des aides publiques plus le reste à charge (GEMAPI), correspond à la part assumée par les propriétaires ayant un intérêt dans les projets.

Enjeux	Orientation stratégique	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Objectif sur le PPG	Montant de Reste à charge GEMAPI						
						TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	
Animation du programme		A1	Animation du Programme Pluriannuel de Gestion Dronne Amont	PNRPL	325 000€		145 395€	29 079 €	29 079 €	29 079 €	29 079 €	29 079 €
		A2	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du prochain PPG	PNRPL	50 000€		10 000€	0	0	0	0	10 000€
Zones humides et biodiversité	Préserver et restaurer les zones humides du territoire et leur patrimoine naturel associé	A3	Animation et conseils techniques pour la préservation des zones humides	PNRPL	cf CATZH-E	-	-	-	-	-	-	-
		A4	Restaurer ou gérer les zones humides dégradées ou en voie de détérioration	PNRPL	62 500€	2 ha de zones humides restauré/an	12 500€	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500€
		A5	Veille et animation foncière de parcelles riveraines des cours d'eau et sur les zones humides	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-
		A6	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités économiques	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-
		A7	Suivi et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	PNRPL	Avenant	-	-	-	-	-	-	-
Qualité écologique des cours d'eau	Agriculture : Aider la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources	A8	Animation de dispositifs agro-environnementaux favorables aux milieux aquatiques et à la biodiversité	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-
		A9	Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins	PNRPL	200 000€	4km de mise en défens par an	Reste à charge privé					
	Etangs : Construire une politique concertée du devenir et de gestion des étangs afin de minimiser les impacts	A10	Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Effacement)	PNRPL	600 000€	20 effacements	120 000€	18 000€	18 000€	24 000€	30 000€	30 000€
		A10	Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Aménagement)	PNRPL ou Privé	500 000€	10 aménagements	Reste à charge privé					
	Réseau hydrographique : Améliorer l'hydromorphologie et les habitats associés	A11	Promouvoir et accompagner des pratiques sylvicoles respectueuses de la ressource en eau et des milieux aquatiques	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-
		A12	Enlèvement sélectif d'embâcles à risques	PNRPL	20 000€	-	20 000€	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€
		A13	Diversification des écoulements en lits mineurs	PNRPL	30 000€	-	6 000€	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		A14	Aménagement d'ouvrages de franchissement pérenne	PNRPL	160 000€	4 aménagements de passage à gué	32 000€	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Continuité écologique : Maintenir et restaurer les continuités écologiques des cours d'eau	A15	Restauration de la petite continuité écologique	PNRPL	80 000€	-	Reste à charge privé					
		A16	Accompagner les propriétaires de seuil pour minimiser les impacts (Effacement)	PNRPL	250 000€	1 seuil effacé	50 000€	0€	0€	0€	12 500€	37 500 €
Sécurité des biens et des personnes	Risque inondation : Améliorer la résilience du territoire face au risque inondation	A17	Pérenniser la connaissance des plus hautes eaux connues	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
		A18	Accompagnement des collectivités pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegardes	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
	Ressource en eau : Collaborer avec les acteurs concernés pour assurer l'accessibilité et la qualité de la ressource en eau	A19	Accompagner des actions en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
Connaissances du territoire	Améliorer les connaissances du territoire	A20	Réalisation de suivis scientifiques	PNRPL	2 500€	Construction d'un plan de suivi cours d'eau	1 000€	0€	1 000€	0€	0€	0€
		A21	Suivi des Moules perlières sur la Dronne amont	PNRPL	Cf contrat Parc	-	-	-	-	-	-	
Perception partagée du territoire	Apporter à l'ensemble des acteurs une meilleure compréhension des milieux aquatiques du territoire	A22	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	PNRPL	2 000€	-	400€	0€	400€	0€	0€	0€
		A23	Élaboration d'un Guide des Bonnes Pratiques en Bord de Cours d'eau pour les Riverains	PNRPL	3 000€	-	600€	400€	200€	0€	0€	0€
		A24	Sensibiliser l'ensemble des publics et inciter à l'action	PNRPL	10 000€	-	2 000€	0€	600€	600€	800€	0€
		A25	Labélisation « Rivière Sauvage »	PNRPL	20 000€	-	13 700€	4 900€	2 200€	2 200€	2 200€	2 200€
A26	Appui technique aux collectivités dans la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-		
<b>TOTAL</b>					<b>2 565 000€</b>		<b>413 595€</b>	<b>60 079 €</b>	<b>67 179 €</b>	<b>71 579 €</b>	<b>90 279 €</b>	<b>124 479 €</b>

Figure 2 Tableau financier des restes à charge du PPG Dronne Amont

## Centenaire Marcelle DELPASTRE en 2025

Axe V : DYNAMISER L'IDENTITÉ ET LES LIENS SOCIAUX

Orientation 13 : Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective de développement culturel, en prenant en compte la culture et la langue occitanes

Mesure 43 : Qualifier la culture occitane comme pilier de l'identité du Périgord-Limousin

Rapporteur : Lucien COINDEAU

L'année 2025 marquera le centenaire de la naissance de Marcelle DELPASTRE, figure emblématique de la culture limousine, à la fois poète et paysanne (1925- 1998)

**La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite porter un coup d'éclairage sur ce centenaire et coordonne l'élaboration d'un programme d'événements et manifestations à l'échelle du territoire régional.**

**Les Pnr Périgord-Limousin et Millevaches en Limousin** (où est née Marcelle DELPASTRE), porteurs de politiques en faveur de la culture occitane, **ont été invités à participer au comité de pilotage mis en place par la Région fin juin 2024** et ensemble, préparent actuellement cette célébration par l'accompagnement notamment de la Compagnie Lilo, dans la préparation du spectacle "Marcelle à l'oreille ».

Cet accompagnement porte sur la création du mobilier du spectacle faisant appel aux savoir-faire des métiers d'art (feutre, bois, travail de la corne, broderie...) de nos territoires et le soutien à la création contemporaine occitane.

La compagnie, cherchant des soutiens financiers à la production et à la fabrication du spectacle, sollicite pour conforter ses dossiers de demande, des lettres d'engagement de pré-achat du spectacle par des structures de diffusion manifestant l'intérêt que celles-ci portent au spectacle. A ce titre, elle sollicite nos Parcs qui envisagent de proposer ce spectacle dans le cadre du centenaire.



### **Il vous est proposé :**

- De produire une lettre d'engagement de pré-achat du spectacle par le PNRPL ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## Note d'information – Nouveau processus d'information aux communes

Le Parc a récemment mis en place un nouveau processus de remontée d'information, avec pour objectif de pouvoir informer régulièrement les communes et villes-portes du Parc des actions menées par le Parc (ou en partenariat avec le Parc) sur leur territoire.

Un **mail personnalisé** sera donc désormais envoyé régulièrement à chaque commune (mairie, maire et délégués Parc), avec la liste des actions passées et à venir les concernant. Un premier envoi a eu lieu le mardi 22 octobre, concernant 31 communes.

Les actions listées le sont à **titre d'information** et peuvent aussi bien concerner les élus, que des particuliers ou des partenaires du Parc. Les « actions » listées sont d'ordre varié : visite de conseil, évènement grand public, animation de réseau, animation scolaires, réunion de travail, chantier...

Ce processus reste à affiner (périodicité, finesse des informations...) mais devrait permettre une meilleure communication et une plus grande valorisation des actions du Parc.

**Votre contact au Parc : Laurence Peyre – [l.peyre@pnrpl.com](mailto:l.peyre@pnrpl.com) – 05 53 55 36 00**